



REGLEMENT DU JEU CONCOURS
« Le plus beau pull moche de Noël »

Vendredi 17 décembre 2021

Article 1

L'ASSOCIATION DES COMMERCANTS DE CALAIS CŒUR DE VIE, dont le siège est au 3 Rue Neuve – 62100 Calais, représentée pour le présent par Monsieur Fagot, Président de l'Association, organise un jeu avec le groupe Nord Littoral, Carrefour Market Cœur de Vie & les commerçants de Calais Cœur de Vie un concours de pull de Noël.

Article 2

2.1 - Pour participer, il faut vous inscrire en remplissant complètement le fichier d'inscription entre le 19 novembre et le 10 décembre sur le site internet du Nord Littoral ou de Calais Cœur de Vie.

2.2 – A réception du mail de confirmation, vous pourrez envoyer une photo (en format paysage) de vous avec votre pull de Noël dans un décor de Noël sous format jpeg de qualité.

2.3- être présent pour le défilé de présentation au jury le vendredi 17 décembre. 18 h 30 pour les – de 16 ans et 19 h pour les plus de 16 ans.

2.4 - Accepter que votre photo soit publiée dans la presse et sur les supports de Calais Cœur de Vie.

Article 3

Trois personnes sont récompensées dans les deux catégories : les + de 16 ans et les enfants de 4 à 16 ans.

Pour les + de 16 ans :

1 er prix : abonnement numérique d'un an au Nord Littoral, un chèque cadeau d'une valeur de 50.00 €, un bon d'achat valable à Calais Cœur de Vie

2^{ème} prix : abonnement numérique d'un an au Nord Littoral, un chèque cadeau d'une valeur de 30.00 €, un bon d'achat valable Calais Cœur de Vie

3 -ème prix : abonnement numérique d'un an au Nord Littoral, un chèque cadeau d'une valeur de 20.00 €, un bon d'achat valable à Calais Cœur de Vie.

Pour les – de 16 ans :

1 er prix : un lot d'une valeur de 50.00 €

2 ème prix : un lot d'une valeur de 30.00 €

3 ème prix : un lot d'une valeur de 20.00 €

Le jury sera composé d'un membre de l'équipe du Nord littoral, d'un membre de l'association des commerçants de Calais Cœur de Vie et d'un membre de l'équipe de Carrefour Market.

La remise des prix aura lieu le 17 décembre après la délibération du jury à Calais Cœur de Vie.

Article 4

Le lot offert ne peut donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte de la part du gagnant, ni à la remise de leur contre-valeur en argent, ni à leur remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit.

Article 5

Les organisateurs se réservent le droit de mettre fin à ce jeu ou de différer la date de remise du prix si des circonstances de force majeure l'exigeaient, sans être tenus pour responsable.

Article 6

Le simple fait de participer au jeu implique l'acceptation complète du règlement et l'arbitrage en dernier recours des structures organisatrices, dans l'esprit qui a prévalu à la conception de l'opération. Les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations les concernant qui pourra être exercé sur simple demande écrite adressée aux organisateurs : Association des commerçants de Calais Cœur de Vie, 3, rue Neuve – 62100 CALAIS et au Nord Littoral, 91 boulevard Jacquard – 62100 Calais

Article 7

Chaque participant au jeu autorise l'Association des Commerçants de Calais Cœur de Vie, 3 rue Neuve 62100 Calais, Carrefour Market Cœur de Vie et le Nord Littoral à reproduire sur tout support et par tout procédé et à diffuser, sans contrepartie financière, la (ou les) photographie(s), le film et ou l'enregistrement (ci-après les œuvres) me représentant, prises/réalisées dans le contexte des animations de 2021 au centre commercial Calais Cœur de Vie et sur les lieux du jeu, dans la presse, et sur les réseaux sociaux des organisateurs. La présente autorisation est consentie sans aucune limite dans le temps.

Article 8

Ce règlement peut être adressé gratuitement à toute personne qui en fait la demande, remboursement du timbre au tarif lent en vigueur.